

SENSIBILISATION DUERP - Document Unique des Risques Professionnels

Généralités

Tout replier

 Eléments de contenus des risques professionnels o

1. Chute de plain-pied

 INFORMATIONS CHUTE DE PLEIN PIED



2. Chute de hauteur

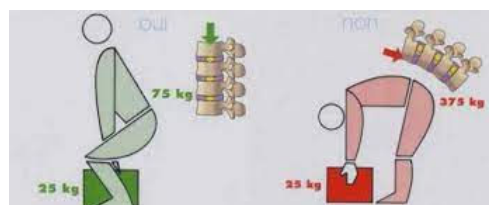
Risques liés aux chutes de hauteur ○

3. Effondrement et chute d'objets

Risques_chute_objets ○

4. Manutention d'objets

Contrainte à risque minimum	contraintes		
	acceptables	sous conditions	inacceptables
Poids des charges à déplacer	5 Kg	15 Kg	25 Kg
Poids d'un chariot poussé/tiré	100 Kg	200 Kg	400 Kg



5. Manutention de personnes

la manutention

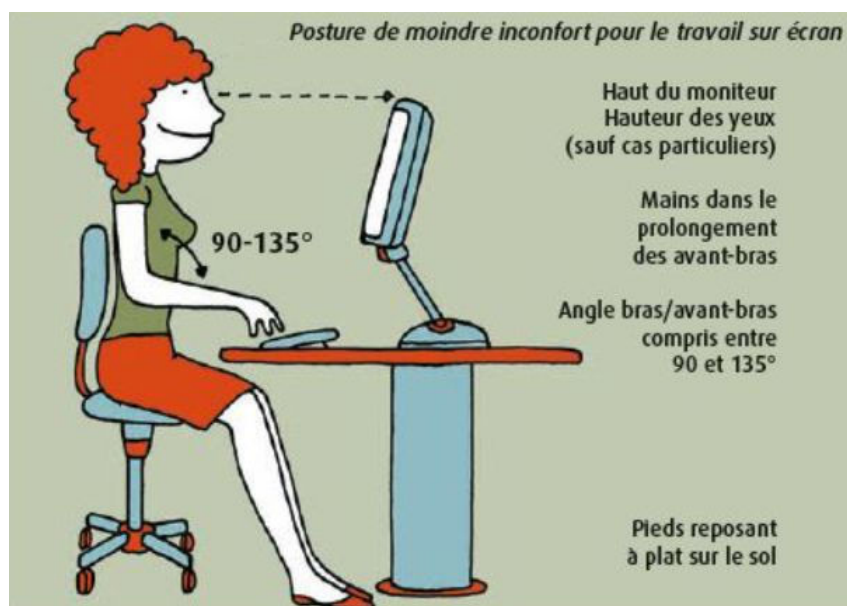


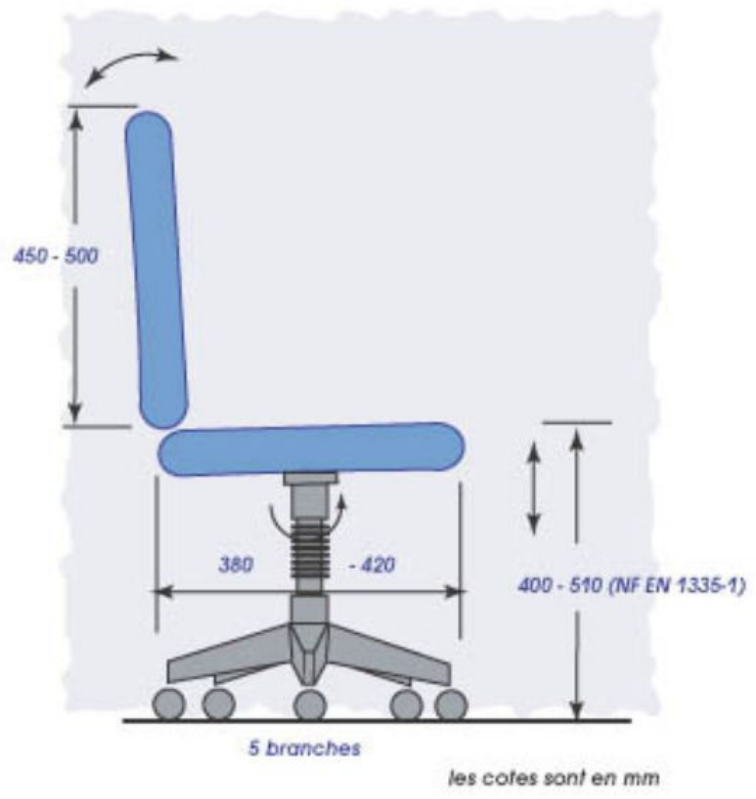
6. Manipulation de machines et d'outils

Comment Utiliser un lève personne ? Formation ADVF



7. Travail sur écran





8. Ambiance thermique

Travail et ambiances thermiques



9. Ambiance sonore

Le tableau ci-après donnent les valeurs des seuils concernant les paramètres d'exposition

Seuils	Paramètres	Réglementation
Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action (VAI)	Exposition moyenne (Lex,8h)	80 dB(A)
	Niveau de crête (Lp,c)	135 dB(C)
Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action (VAS)	Exposition moyenne (Lex,8h)	85 dB(A)
	Niveau de crête (Lp,c)	137 dB(C)
Valeur limite d'exposition (VLE*)	Exposition moyenne (Lex,8h)	87 dB(A)
	Niveau de crête (Lp,c)	140 dB(C)

* en tenant compte de l'atténuation liée au port éventuel de protecteurs individuels contre le bruit (PICB).

10. Ambiance lumineuse

Pendant la présence des salariés au travail, les niveaux d'éclairage mesurés au plan de travail ou, à défaut, au sol, sont au moins égaux aux valeurs indiquées dans le tableau suivant :

LOCAUX AFFECTES AU TRAVAIL et leurs dépendances	VALEURS MINIMALES d'éclairage
Voies de circulation intérieur	40 lux
Escaliers et entrepôts	60 lux
Locaux de travail, vestiaires, sanitaires	120 lux
Locaux aveugles affectés à un travail permanent	200 lux

ESPACES EXTERIEURS	VALEURS MINIMALES d'éclairage
Zones et voies de circulation extérieures	10 lux
Espaces extérieurs où sont effectués des travaux à caractère permanent	40 lux

11. Qualité de l'air

[LA QUALITE DE L'AIR EN OCCITANIE](#)

12. Circulation et déplacements

CONSIGNES : OBLIGATION DE RESPECTER LE [CODE DE LA ROUTE](#)



Aucune vidéo dont le format ou le type MIME est géré n'a été trouvée.

[Code de la route sur légifrance site internet](#)

[2025-code de la route](#) ○

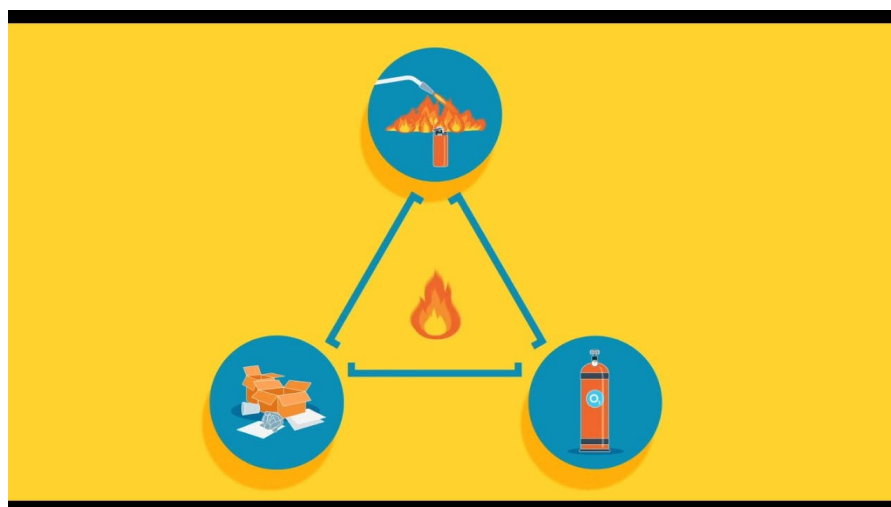
[code de la route](#) ○

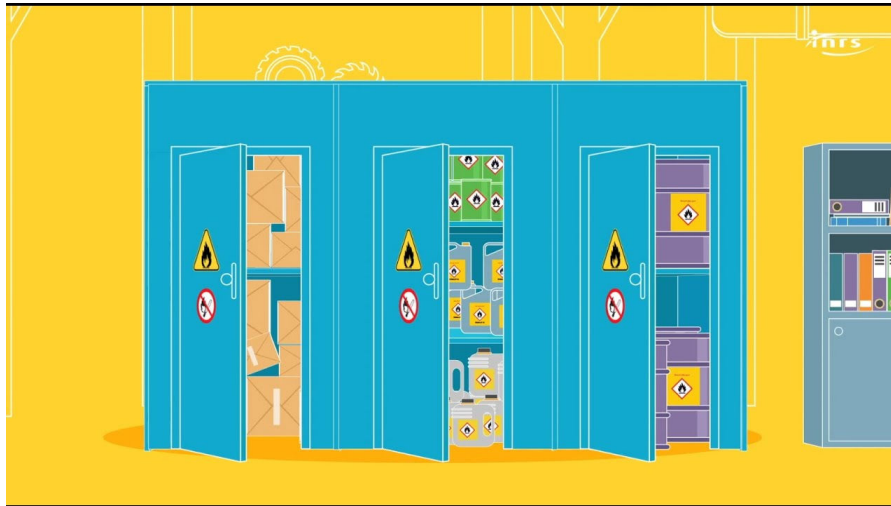
13. Incendie et explosion

L'Etablissement a obtenu son avis favorable de la part de la commission communale de sécurité (classeur de sécurité)

exercice de confinement fait le

exercice de gestion de crise fait le 09/10/2025





Aucune vidéo dont le format ou le type MIME est géré n'a été trouvée.

14. Électricité

Intensité	Perception des effets (variables suivant les personnes et circonstances)
0,5 à 1 mA	seuil de perception suivant l'état de la peau
8 mA	choc au toucher, réactions brutales (« secousse électrique »)
20 mA	début de téτανisation de la cage thoracique et des muscles, contracture
30 mA	(incapacité de lâcher prise)
40 mA à 80 mA	paralysie ventilatoire
1000 mA	fibrillation ventriculaire (dépendant du temps d'exposition)
2000 mA	arrêt cardiaque
	Inhibition des centres nerveux atteints instantanée

PRÉVENIR LES RISQUES ÉLECTRIQUES

MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ET DES MATÉRIELS

- **Respecter les règles de conception et d'installation**
- **Faire vérifier périodiquement les installations**



OPÉRATIONS SUR / À PROXIMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

- **Privilégier les opérations hors tension**
- **Préparer et organiser les opérations**
- **Former le personnel :**
 - Habilitation électrique
 - AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



LES
ENTREPRISES
DU PAYSAGE
Décembre 2024

15. Manipulation de substances ou produits dangereux

AFFICHAGE PRESENT EFFECTUES PAR LA GOUVERNANTE



Le risque chimique ○

16. Agents biologiques



Le risque biologique

Degré de risques biologiques



Source: Centers for Disease Control and Prevention

SafetyCulture

FICHE SALARIÉ
LES RISQUES ÉMERGENTS
De nouveaux défis pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Le risque biologique



Qu'est-ce qu'une chaîne de transmission ?

De quoi s'agit-il ?

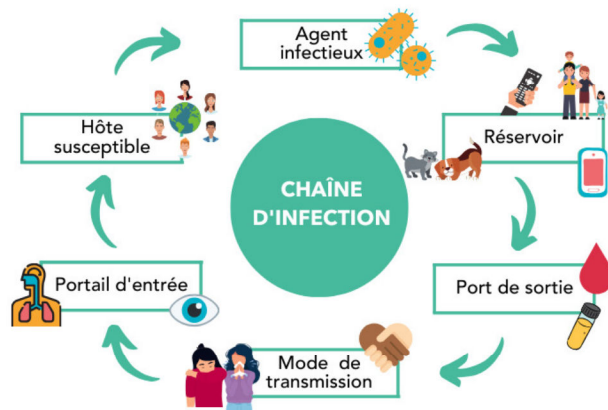
Ensemble de risques (infectieux, immuno allergiques, toxiques, cancérogènes), à l'origine de pathologies ayant pour causes des agents biologiques pathogènes, présents en milieu de travail, et agissant de façon néfaste sur la santé des salariés.

LES DIFFÉRENTS AGENTS BIOLOGIQUES



Qui est concerné ?

Notion de chaîne de transmission



Travail au contact d'humains ou de produits d'origine humaine	<ul style="list-style-type: none"> •Personnel soignant, techniciens de laboratoire de biologie •Aides à domicile •Métiers de la petite enfance •Thanatopracteurs
Travail au contact d'animaux ou de leurs produits	<ul style="list-style-type: none"> •Éleveurs, vétérinaires, personnel des abattoirs ou des centres d'équarrissage... •Personnel d'animaleries, animateurs en centre de loisirs... •Gardes-chasses, animaliers en parc zoologique, travailleurs en forêt
Travail en industrie agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> •Affineurs de fromage •Employés en fabrication de saucissons •Producteurs de levures alimentaires...
Traitement et élimination des déchets	<ul style="list-style-type: none"> •Ripeurs ou éboueurs, personnel des centres de tri de déchets ménagers •Personnel de centre de compostage •Egoutiers, travailleurs en station d'épuration
Entretien et maintenance	<ul style="list-style-type: none"> •Personnel de nettoyage dans tous les secteurs d'activité •Employés de maintenance (maintenance d'automates de laboratoires, entretien de gaines de ventilation...)
Travail en industrie pharmaceutique	<ul style="list-style-type: none"> •Personnel de laboratoire de recherche (biologie, biotechnologie...) •Personnel de l'industrie pharmaceutique (production de vaccins, d'antibiotiques...)

Mise à jour : janvier 2024

Vaccination obligatoire

Certaines professions présentent règlementairement des vaccinations obligatoires à la charge de l'employeur.



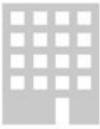


Scannez le QR Code pour accéder au calendrier vaccinal



UNE QUESTION ?

Contactez nos professionnels de santé au travail ou informez-vous sur notre site www.aismt13.fr



Catégories	Chantiers concernés	Éléments de coordination
Catégorie 1 	Chantiers de plus de 10 000 hommes jour avec au moins 10 entreprises pour les opérations de bâtiment ou 5 pour les opérations de génie civil	Déclaration préalable Registre Journal PGCSPS * PPSPS * DIUO * CISST * * Signification et définition dans un autre tableau
Catégorie 2 	Chantiers de plus de 500 hommes jour ou chantier de 30 jours avec un effectif en pointe supérieur à 20 salariés et hors catégorie 1	Déclaration préalable Registre Journal PGCSPS PPSPS DIUO
Catégorie 3 	Chantiers sans risque et réunissant au moins 2 entreprises. Toutes les autres entreprises ne rentrant pas dans les catégories 1 et 2.	Registre Journal PGCSPS simplifié et PPSPS simplifié si travaux à risques DIUO



 [Plan de prévention face au risque de coactivité](#) ○

18. Exposition au radon

19. Intensité et complexité du travail (RPS)



Problème structurel lié aux manques de financement de la part des autorités de tarifications. Celles-ci sont au courant comme pour toutes les autres structures et de plus nous avons fait une demande de rebasage, actuellement sans réponse.

1 Intensité et temps de travail

Surcharge de travail, existence d'objectifs irréalistes ou flous, longues journées de travail, instructions contradictoires, travail en horaires atypiques, imprévisibilité des horaires de travail...



La charge de travail

60% des travailleurs ressentent une augmentation de la charge de travail au cours de ces 5 dernières années



- Pourtant, la durée de travail reste stable : il n'y a aucun lien entre durée et charge de travail ressentie
- Manque de soutien, charge psychique, faible autonomie : ce sont les véritables causes du sentiment de surcharge au travail

Source : Enquête de l'Institut Montaigne avec l'aide de Soomry, sondage Kantar Public

Les Français au travail - Observer les idées reçues
www.institutmontaigne.org

INSTITUT
MONTAIGNE



21. Exigence émotionnelles (RPS)

2 Exigences émotionnelles

Tensions avec le public, contact avec la souffrance ou la détresse humaine, exigence de devoir cacher ses émotions...



e pour l'INRS

www.inrs.fr/risques/psychosociaux



22. Faible autonomie au travail (RPS)



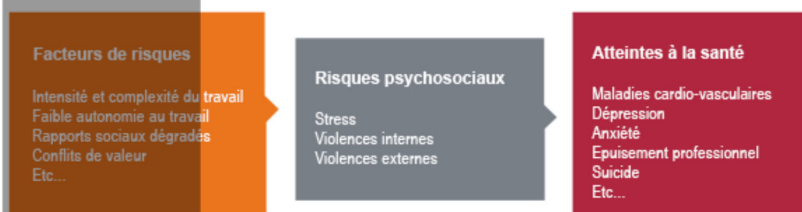
3 Manque d'autonomie

Faibles marges de manœuvres pour faire son travail, rythme de travail imposé, ne pas pouvoir développer ses compétences, ne pas participer aux décisions...

© pour l'INRS

www.inrs.fr/risques/psychosociaux 

 Caché pour les étudiants



23. Rapports sociaux dégradés (RPS)



4 Rapports sociaux au travail dégradés

Relations conflictuelles avec les collègues ou avec la hiérarchie, aucune perspective de carrière, déficit de reconnaissance...

© pour l'INRS

www.inrs.fr/risques/psychosociaux 

24. Conflits de valeurs (RPS)

5 Conflits de valeurs

Ne pas être fier de son travail,
ne pas pouvoir faire un travail
de qualité...



The illustration shows a person from the chest up, wearing a bright yellow coat and a red beret. The person's face is white and featureless. A thought bubble above the person's head contains a red not-equal sign (\neq). The background is a light green color with a dark blue grid pattern consisting of three horizontal lines and one vertical line.

© pour l'INRS

www.inrs.fr/risques/psychosociaux **inrs**



[DARES - Conflits de valeurs au travail](#) ○

25. Insécurité de l'emploi (RPS)

Caché pour les étudiants



[DARES - Insécurité de l'emploi et conditions de travail](#) ○

[Lutter contre l'insécurité de l'emploi](#) ○

RAPPORT ANNUEL Caché pour les étudiants



DUERP 2022

Caché pour les étudiants